



Appel à projets 2020

« Recherche translationnelle et clinique »



CONTEXTE

Le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur fédère la recherche en cancérologie au niveau régional et agit au cœur d'un écosystème d'excellence, pour concrétiser la politique nationale de lutte contre le cancer dans une stratégie régionale au bénéfice des patients.

L'Institut national du cancer a confié la mission aux Canceropôles de stimuler la recherche clinique au niveau régional.

Les orientations de cet appel à projets ont été définies dans le contexte suivant :

- **Mission 2** du Contrat d'objectifs et de performance signé entre l'Institut National du Cancer et le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur qui vise à propulser les recherches et innovations anticancers en facilitant les collaborations dans une logique de décloisonnement et de coopération entre équipes, disciplines et territoires.



OBJECTIFS

Cet appel à projets vise à stimuler les **recherches translationnelles** par :

- la constitution ou consolidation de **collections clinico-biologiques**. Ces collections doivent être constituées ou consolidées afin de répondre à une question scientifique précise.
- OU
- la mise en œuvre d'une **étude ancillaire** adossée à un essai clinique ouvert en région Provence Alpes Côte d'Azur.



CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

Le programme s'adresse aux **projets collaboratifs** avec une composante multidisciplinaire forte **fédérant des chercheurs et des cliniciens** autour d'un projet commun visant à répondre à un besoin médical fort.



canceropôle

Provence-Alpes-Côte d'Azur

le propulseur régional des recherches
et innovations anticancers

Le projet devra tenir compte des collections déjà existantes et apporter une originalité scientifique ou une innovation technologique. Toutes les thématiques sont acceptées.



CRITERES D'ELIGIBILITE

Les dossiers déposés devront :

- Être soumis selon les règles prévues dans l'appel à projets
- Un investigateur ne pourra pas déposer 2 dossiers

Pour les collections biologiques

- Concerner la création ou la consolidation d'une collection biologique
- Être associés à un projet de recherche détaillé
- Proposer des standards de recueils des échantillons, en vue d'harmoniser les informations pour permettre leur utilisation dans des projets cliniques ou scientifiques d'excellence
- Les centres de ressources biologiques devront être certifiés

La gouvernance du projet pourra être partagée entre un centre de ressources biologiques et un clinicien.

Pour les études ancillaires

- Concerner uniquement des projets adossés à **un essai clinique**.
- L'essai clinique doit avoir débuté, être en cours de recrutement ou avoir terminé les inclusions
- Dans le cadre d'un essai clinique multicentrique national, l'étude ancillaire doit être conduite en Provence-Alpes-Côte d'Azur



DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

Le montant maximum par projet est de 50 000 euros et les fonds devront être dépensés sur une période de 24 mois. **Seules les équipes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourront être financées.**

Les dépenses éligibles concernent les frais liés au projet scientifique : personnels (CDD uniquement), fonctionnement ou équipement.



EVALUATIONS

Chacun des dossiers sera examiné par 2 experts scientifiques et/ou méthodologistes extérieurs à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En fonction des évaluations, le Comité Scientifiques du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur déterminera les projets qui pourront être financés. Seront notamment pris en compte :



canceropôle

Provence-Alpes-Côte d'Azur

le propulseur régional des recherches
et innovations anticancers

- La qualité du projet scientifique et son caractère translationnel
- La qualité méthodologique (justification de la méthodologie utilisée)
- La structuration régionale (nombre d'équipes impliquées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, articulation entre les institutions, coopération régionale)
- La faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé)
- Qualité scientifique des porteurs (bibliométrie, expliciter le rôle des différents membres, lettre d'engagement des partenaires)
- Besoin médical clairement identifié



MODALITE DE SOUMISSION ET CALENDRIER

Les dossiers devront être soumis en ligne, en complétant le formulaire disponible sur le site internet du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les projets pourront être rédigés en langue anglaise ou française, à l'exception du résumé qui devra être en français.

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : 10 juillet 2019

Deadline de dépôt des dossiers de candidature : **16 septembre 2019**

Communication des résultats : décembre 2019

Plateforme pour déposer en ligne : <https://escape.canceropole-paca.com>



CONTACT

Pour toute information, contacter l'équipe de coordination du Canceropôle canceropole-paca@univ-amu.fr